

Nouvelles du conseil du 17 novembre 2022



Le Conseil municipal in corpore, et en particulier Bibiana Merazzi, l'élue en charge des finances (deuxième depuis la gauche), a bien évidemment le sourire au moment de pouvoir proposer une diminution de la charge fiscale

Le Conseil municipal propose au Législatif une baisse de la quotité fiscale

Le budget 2023, qui sera soumis à l'Assemblée du 5 décembre prochain, inclut une diminution de la charge d'impôts, diminution dont les effets sur les recettes communales seront compensés par le Fonds spécial ad hoc

L'administration des finances et les autorités présentent un budget 2023 que l'on peut qualifier de « standard », sans variations exceptionnelles des recettes ou des dépenses, ceci sans avoir dû renoncer à des demandes essentielles émanant des différents dicastères. L'événement capital consiste donc en la proposition émise de diminuer la quotité fiscale communale, très exactement de 1.82 à 1.72.

Au-dessous de la moyenne bernoise

« Nous sommes heureux de pouvoir honorer nos promesses », souligne Bibiana Merazzi, conseillère municipale en charge des finances, au nom de l'Exécutif in corpore. Et de préciser, avec l'administrateur des finances Vincent Viret, que cette diminution d'impôts est rendue possible sans effet sur le budget, puisque les 320 000 francs de recettes correspondant à un dixième de quotité seront prélevés sur le confortable Financement spécial « fluctuations de la fiscalité », lequel présente aujourd'hui un total de 4 millions de francs. Avec 1.72, la quotité locale passera donc l'année prochaine au-dessous de la moyenne cantonale, qui se situe actuellement à 1.75.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Raisonné et durable

Cette proposition réjouissante s'inscrit dans une évolution durable de baisse des diverses charges pesant sur les contribuables, mouvement qui a été engagé concrètement en 2016. On rappellera à ce titre que la quotité fiscale est passée de 1.92 à 1.82 en 2018. « A travers cette nouvelle diminution, nous adressons les remerciements de la collectivité aux contribuables, personnes physiques et personnes morales confondues, qui ont assuré ensemble la santé financière de Sonceboz-Sombeval. Grâce à leur apport, la commune a vécu de très bons exercices financiers depuis 2017 », précise Bibiana Merazzi.

En chiffres

Au compte global, le budget 2023 présente un excédent de charges de l'ordre de 460 000 francs, soit l'addition des excédents négatifs suivants (montants arrondis) :

- 282 000 francs au compte général (soit environ le double de l'excédent prévu au budget 2022)
- 73 000 francs au compte de l'alimentation en eau potable
- 57 000 francs au compte de l'assainissement des eaux usées
- 12 000 francs pour la gestion des déchets
- 33 000 francs pour les sapeurs-pompiers.

Voyons les principales différences entre les budgets 2022 et 2023, en précisant tout d'abord qu'il n'y a rien de notable à signaler pour le chapitre de l'Administration générale et pas davantage pour celui de l'Ordre, de la sécurité publique et de la défense.

« Victime » de son succès

Au chapitre de la formation, on note en revanche une augmentation régulière des charges, due notamment à l'École à journée continue, qui est en quelque sorte victime de son succès ; avec l'augmentation de sa fréquentation, ses charges nettes passent de 8 000 à 60 000 francs.

L'introduction de Revos (Révision de la loi cantonale bernoise sur l'école obligatoire) induit également une hausse de charges, évaluée à quelque 52 000 francs, principalement au titre de l'enseignement spécialisé. Rien de particulier à signaler, ni pour le chapitre Culture, sport et loisirs, ni pour celui de la Santé, deux domaines où les charges 2022 et 2023 semblent quasi identiques.

La crèche nettement moins onéreuse

En matière de Sécurité sociale, l'administrateur des finances signale une diminution de charges due surtout à deux facteurs cumulés. Les contributions aux œuvres sociales, tout d'abord, se réduisent d'environ 34 000 francs pour notre commune. Les frais de la crèche municipale Au P'tit Soleil, ensuite, diminuent très nettement : 66 000 francs de moins par rapport aux comptes 2021 et 35 000 de diminution par rapport au budget 2022. Cette évolution très positive a été induite par le changement de direction et la réorganisation profonde entreprises par la nouvelle tête. Cette réorganisation, exercée en particulier dans l'espace, permet à l'institution d'accueillir davantage d'enfants, de manière plus rationnelle mais dans de meilleures conditions de confort pour eux.

Au chapitre des Transports et à celui de la Protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire, les budgets 2022 et 2023 se ressemblent de très près.

Au revoir la Ceass, bonjour l'Assea !

Une modification à signaler dans le contenu du compte Economie publique : à la future Assea (Association Sonceboz-Sombeval d'embellissement et animation), qui prendra la succession de la Ceass au 1^{er} janvier 2023, la Municipalité versera une contribution fixe annuelle de 20 000 francs et promettra une garantie de déficit de 10 000 francs. Périodiques, ces deux dépenses seront votées séparément, qui apparaissent au point 7 de l'ordre du jour du 5 décembre.

Facture salée au titre de la péréquation

La santé financière de notre commune induit fort logiquement une hausse sensible de notre dû au titre de la péréquation financière. Pour Sonceboz-Sombeval, la facture passera en effet de quelque 280 000 francs, cette année, à un total prévisible de plus de 470 000 francs l'an prochain. En conclusion, si le budget 2023 présente un résultat négatif, la fortune communale demeure confortable, puisque dépassant 4,7 millions de francs. Il n'y a donc nul péril en la demeure.

Il sera nécessaire, à l'avenir, de prioriser les gros projets

La planification financière 2022-2027 révèle une trop forte charge des investissements souhaités

Outil très important pour gérer au mieux les dépenses, la planification financière 2022-2027 prévoit des résultats négatifs pour les cinq années à venir, ceci sans tenir compte des investissements souhaités. Des résultats tout à fait supportables, au vu de la fortune actuelle. En revanche, une fois intégrées les charges induites par les projets que l'Exécutif nourrit, la couleur rouge devient trop importante.

Gros défis

Des défis importants et incontournables attendent la Commune durant les tout prochains exercices, en particulier la mise aux normes sécuritaire de ses ponts sur la Suze et celle du ruisseau des Malés, auxquelles s'ajoutera notamment la réfection de la rue de la Gare dans sa partie Est et de celle du Collège, un chantier qui coûtera plus de trois millions de francs et qui est inscrit au programme 2024. Sachant qu'il faudra également faire face aux importants surcoûts prévisibles pour la maison de l'enfance, il ne sera pas possible de satisfaire tous les vœux des élus sans mettre en péril l'équilibre du porte-monnaie communal. « Le choix ayant été opéré de faire bénéficier les contribuables de la bonne santé financière actuelle, il faudra impérativement prioriser les projets importants », prévient Vincent Viret, administrateur des finances.



La sécurisation obligatoire des ponts sur la Suze (ici celui de Sombeval) va peser sur les finances communales ces prochaines années



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Prendre le temps

Telles qu'elles se présentent aujourd'hui, les rentrées fiscales globales ne permettraient pas de couvrir les charges durables liées à l'ensemble des projets souhaités. Or ces recettes risquent fort de diminuer à l'avenir. Les prévisions démontrent qu'en répondant à tous les vœux émis par les élus, il faudrait puiser si fortement dans la fortune qu'elle fondrait comme neige au soleil. En conséquence, il faudra opérer des choix parmi les projets imaginés, les classer par ordre de priorité en fonction de leur importance réelle pour le fonctionnement et l'attrait de la commune, eu égard à leur impact économique. Et Bibiana Merazzi de souligner, avec Vincent Viret, qu'il faudra également répartir la réalisation de ces projets sur une plus longue période. La préservation des finances municipales est à ce prix. « Le Conseil municipal est sensible aux enjeux de la planification. Nous prendrons toutes les décisions nécessaires pour respecter pleinement notre devoir de maîtriser les coûts et d'utiliser l'argent public de manière à la fois raisonnable et profitable au bien collectif », assure en conclusion la conseillère municipale.

Tous les détails sur le site internet

Le budget 2023 détaillé figure d'ores et déjà sur le site internet de la commune (www.sonceboz.ch, onglet OFFICIEL, rubriques Administration communale, puis Administration des finances). Les habitant/es qui souhaitent une version papier de ce budget détaillé se rendront, pour l'obtenir gracieusement, au guichet de l'administration municipale, rue des Prés 5, durant les heures d'ouverture officielles évidemment. Budget et planification financière seront donc présentés et soumis à l'approbation du Législatif municipal le lundi 5 décembre prochain.

Les sentiers pédestres seront remis en état

Le Conseil municipal a pris connaissance, lundi soir, du rapport 2022 présenté par Hugues Guerrin, le responsable local de l'examen des sentiers pédestres. Il ressort de ce document que plusieurs endroits devront être sécurisés, par la coupe de branches ou d'arbres, ainsi que par le déplacement de grosses pierres, obstacles qui tous entravent les voies pédestres sillonnant sur notre territoire.

Appel à la prudence

Hugues Guerrin et la Municipalité s'associent pour exhorter la population à la plus grande prudence le long des sentiers pédestres. Il est rappelé en particulier de renoncer impérativement à toute promenade en forêt lorsque le vent souffle. Le risque de chute de branches, ou même d'arbres, est conséquent même le long des sentiers balisés. Ce risque s'est considérablement accru ces dernières années, avec la pression croissante que le climat exerce sur nos forêts, en fragilisant de nombreuses espèces d'arbres. Les autorités profitent par ailleurs de remercier ici publiquement et chaleureusement M. Guerrin pour le sérieux et l'excellence de son travail de surveillance. Elles précisent que les travaux suggérés seront effectués tout prochainement par le personnel communal.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Modification mineure du plan de zones

Ce jour dans les pages de la Feuille Officielle d'Avis (en fin du présent journal), la Municipalité met en dépôt public une modification mineure du plan de zones, que la commune propose d'apporter au jardin de la maison Bourquin, au Sud du carrefour de la Couronne. Cette modification doit permettre la construction d'un immeuble dans ce jardin. Le secteur étant placé en zone de planification obligatoire, ladite opération est incontournable. Ainsi que c'est précisé dans l'avis officiel, le dépôt public démarre demain samedi 19 novembre et s'achèvera le dimanche 18 décembre prochain. Les éventuelles oppositions à la modification proposée doivent être déposées durant ce laps de temps, auprès du Conseil municipal.